

15. Hommes et femmes dans l'Église

LE SERVICE DES FEMMES DANS L'ÉGLISE

1. La place et l'importance du service des femmes dans l'Église

La Bible nous enseigne que les femmes chrétiennes sont appelées à s'engager activement dans la vie de l'Église locale. Elles font partie du corps du Christ et, en tant que membres de ce corps qui "s'édifie lui-même dans l'amour" (Éph. 4:16), elles doivent apporter leur contribution à sa croissance. Toute Église a besoin de ceux et celles qui peuvent fortifier les autres croyants et qui contribuent à l'unité de cœur et de pensée dans l'amour (Col. 2:2,19). Les femmes jouent un très grand rôle dans ce ministère. La Bible nous donne plusieurs exemples de femmes qui ont contribué de différentes façons au ministère de l'Évangile et qui ont recherché le bien-être de l'Église.

a. Dans l'Ancien Testament, des veuves et d'autres femmes ont été au service des prophètes et leur ont ouvert leurs maisons (Éli et Élisée, 1 Rois 17:8-24; 2 Rois 4:8-36).

b. Des femmes ont été impliquées dans le ministère terrestre de Jésus-Christ (Marie, Marthe, Marie de Magdala, Jeanne, Suzanne, Luc 8:2-3; Jean 11:2; 12:1-3); plusieurs de ces femmes étaient seules (veuves). À la croix, il y avait des femmes qui servaient le Seigneur (Matt. 27:55-56; Marc 15:40-41). Ce sont des femmes qui ont voulu rendre un dernier hommage à la dépouille de Jésus et qui ont eu le privilège d'être les premiers témoins de sa résurrection (Luc 24:1-10; Jean 20:1,11-18).

c. L'apôtre Paul n'a pas pu accomplir son ministère tout seul. Des femmes lui ont apporté leur aide précieuse. Il semble que plusieurs de ces femmes n'avaient pas de mari et qu'elles pouvaient par conséquent se consacrer à ce travail. Dans ses lettres, Paul en mentionne plusieurs qui travaillaient avec lui au ministère de l'Évangile. Par exemple, il parle de Phœbé qui est venue en aide à beaucoup ainsi qu'à lui-même (Rom. 16:1-2). Il mentionne d'autres femmes qui ont travaillé avec lui à l'Évangile: Marie (Rom. 16:6); Tryphène, Tryphose et Perside (Rom. 16:12); Évodie et Syntyche (Phil. 4:2-3). Lydie a offert l'hospitalité à Paul et aux hommes qui voyageaient avec lui (Ac. 16:15). Il n'est pas toujours précisé exactement de quelle manière les femmes ont aidé l'apôtre Paul, mais il est évident que leur contribution fut importante et que Paul en a reconnu la valeur.

2. Rechercher un modèle d'excellence

L'Église devrait rechercher un modèle d'excellence pour le ministère des femmes qui servent dans l'Église. Dans l'Église ancienne, des femmes étaient nommées pour servir dans l'Église. Il s'agissait surtout de veuves âgées qui avaient la responsabilité de servir auprès d'autres femmes, selon les directives de Paul à Tite à l'effet que les femmes plus âgées enseignent aux plus jeunes femmes.

3. Textes bibliques

a. *Actes 6*: Il est important que les femmes soient bien intégrées à la vie de l'Église et à la communion des saints. À Jérusalem, certaines veuves étaient négligées dans "le service quotidien" (Ac. 6:1). Cela peut signifier qu'elles ne recevaient pas les soins appropriés dont elles avaient besoin ou encore qu'elles ne pouvaient pas mettre pleinement leurs dons à contribution étant donné les barrières de langue et de culture qu'elles rencontraient dans l'Église. Dans Ac. 2 et Ac. 5, nous voyons que l'Église se réunissait au temple à tous les jours et qu'on se rendait ensuite dans les maisons des croyants pour un repas. Il est évident que la préparation des réunions et le service des repas demandait beaucoup de travail. L'expression "le service quotidien" incluait tout le travail fait pour favoriser la communion des saints. C'est la raison pour laquelle les Hellénistes se plaignaient. Les veuves hellénistes ne vivaient pas la communion des saints dans leur vie quotidienne et n'étaient pas intégrées dans l'Église.

b. *Actes 9*: Les talents et les dons des veuves ne devraient jamais être sous-estimés. Leur contribution peut être d'une très grande utilité à l'ensemble de l'Église. Dans la ville de Jaffa, il y avait une veuve du nom de Tabitha, ou Dorcas, qui faisait beaucoup d'œuvres bonnes et d'aumônes. Elle se distinguait parmi les veuves de l'Église de Jaffa et sa mort causa beaucoup de tristesse dans l'Église. Lorsque Pierre est entré dans la ville, "toutes les veuves s'approchèrent de lui en pleurant et lui montrèrent les tuniques et les manteaux que faisait Dorcas" (Ac. 9:39). On s'attristait de la perte de Tabitha, car sa contribution à la communion des saints était importante. Elle avait aidé d'autres veuves à reconnaître le service qu'elles pouvaient accomplir dans l'Église après le décès de leurs maris.

c. *Tite 2:3-5*: Des femmes âgées enseignaient des femmes plus jeunes en les encourageant à aimer leurs maris, à être chastes et à bien s'occuper de leur maison. Elles devaient transmettre la sagesse de Dieu à ces jeunes femmes. L'apôtre Paul fait valoir à Tite qu'une femme âgée qui est engagée à vivre pour Jésus-Christ ne devrait pas s'éloigner de la vie de l'Église ni élaborer toutes sortes de plans pour elle-même, mais devrait continuer à employer ses dons au bien des membres de l'Église qui sont plus jeunes. Par ses paroles et son exemple, elle doit enseigner aux jeunes femmes ce qui est bon devant le Seigneur, sans orgueil ni mauvaise intention. Toutes les femmes âgées, et pas seulement quelques-unes d'entre elles, devraient pouvoir encourager les femmes plus jeunes "à aimer leurs maris et leurs enfants, à être sensées, chastes, occupées aux soins domestiques, bonnes, soumises chacune à son propre mari, afin que la parole de Dieu ne soit pas calomniée" (Tite 2:4-5). Les femmes âgées le font par leur exemple d'une vie sainte par égard pour le mariage, la vie familiale et le foyer. Les femmes de Dieu plus âgées peuvent exercer une influence considérable auprès des jeunes femmes dans l'Église. C'est là le plan de Dieu. Son plan n'est pas que les personnes plus âgées, une fois à la retraite, fassent la belle vie ou passent la majeure partie de leur temps loin de l'Église. Même si Paul donnait ici des directives générales, cela s'appliquait également à la tâche particulière de celles qui étaient inscrites sur "la liste des veuves".

d. *1 Timothée 5:9-10*: Certaines femmes étaient publiquement mises à part pour servir l'Église. Ces femmes ne devaient pas être inscrites (recrutées) sans posséder des qualifications particulières. Elles étaient appelées et mises à part pour accomplir une tâche bien spéciale. Elles venaient en aide à d'autres femmes plus jeunes, de maison en maison, en leur donnant une instruction biblique et en leur montrant des applications pratiques. Elles visitaient les malades, elles aidaient les jeunes femmes qui avaient des enfants, elles ouvraient leurs maisons aux étrangers et aux visiteurs, elles accueilleraient les prédicateurs itinérants. Leur responsabilité première était de conseiller les femmes plus jeunes et de prendre soin d'elles dans leurs besoins. Elles devaient également enseigner à exercer l'hospitalité. Puisqu'elles étaient seules et plus âgées, elles étaient disponibles pour accomplir un ministère indispensable qui avait un impact considérable sur le bien-être de l'Église.

4. **Qualifications requises des femmes qui peuvent être inscrites**

a. *"Qu'une veuve, pour être inscrite sur la liste, n'ait pas moins de soixante ans."* (1 Tim. 5:9). Pourquoi soixante ans? Il s'agit d'un point de repère général, et non d'un âge fixe. Dans le monde grec, c'est à cet âge que plusieurs se retiraient du marché du travail. Dans l'empire romain, "soixante" était considéré âgé, car la "passion sexuelle" avait diminué. Ces femmes n'allaient pas vivre sous l'impulsion de leurs désirs sexuels, mais elles avaient de l'expérience et de la maturité dans la Parole de Dieu et n'allaient probablement pas se remarier. L'idée principale est qu'une femme inscrite sur la liste devait être résolue à rester seule et à se consacrer à l'oeuvre du Seigneur (pour une jeune veuve, c'était beaucoup plus difficile; elle pouvait changer d'idée et pouvait être trop vulnérable). Ces femmes étaient recrutées par les diacres qui s'occupaient du ministère de miséricorde. Les diacres devaient s'assurer que personne dans l'Église ne souffre de pauvreté, de maladie ou de solitude. Ils veillaient à ce que la miséricorde de Jésus-Christ soit expérimentée de façon tangible dans la vie de l'Église. Les femmes qui pouvaient être inscrites devaient avoir de la maturité chrétienne, une bonne réputation, un bon caractère, de la compassion pour servir et la volonté de se consacrer sans compromis à ce travail.

b. *"Qu'elle ait été la femme d'un seul mari."* Elle devait avoir été entièrement consacrée à l'homme avec qui elle était mariée et avoir vécu une vie chaste et fidèle à son mari.

c. *"Qu'elle soit connue comme ayant recherché toute oeuvre bonne."* Celles qui étaient inscrites devaient avoir la réputation de pratiquer des oeuvres bonnes. Elles étaient connues pour leurs qualités. Elles étaient réputées pour leur noblesse et leur excellence. Elles devaient être des femmes d'excellence, tout comme les anciens et les diacres doivent être sans reproche. Le verset 10 conclut en disant qu'elles devaient rechercher avec application toute oeuvre bonne. Elles étaient bonnes et faisaient du bien. Elles devaient être justes et rechercher la gloire de Dieu. Leurs bonnes oeuvres démontraient qu'elles étaient des femmes de Dieu, des femmes de foi.

d. *"Ayant élevé des enfants."* Cela ne veut pas dire qu'une femme qui n'a pas eu d'enfant ne peut pas servir, tout comme il est possible pour un ancien ou un diacre sans enfant de servir l'Église. En 1 Cor. 7, Paul met en valeur les célibataires qui se consacrent au Seigneur sans avoir les soucis du monde que les enfants et la famille peuvent amener. Mais la norme et le principe général, c'est de rechercher une femme qui a élevé des enfants au service du Seigneur. Elle a éduqué des enfants dans la foi, dans la sainteté et en toute modestie (1 Tim. 2:15). Sinon, comment pourra-t-elle enseigner des plus jeunes femmes si elle n'a pas été elle-même fidèle dans sa propre famille? Elle

doit être capable d'enseigner des plus jeunes femmes à se soumettre à leur mari (1 Pi. 3:6), à aimer leur mari et leurs enfants (Tite 2:3-5).

e. *“Exercé l’hospitalité.”* Une femme qui pouvait être inscrite sur la liste devait être une personne qui a la réputation d'exercer l'hospitalité. Elle devait pouvoir ouvrir sa maison aux invités, qu'ils soient connus ou non. Elle devait être prête à venir en aide à des gens qu'elle ne connaissait pas. À cette époque, cela voulait dire exercer l'hospitalité à des prédicateurs itinérants, à des missionnaires et à d'autres chrétiens. Elle pouvait ainsi leur faire du bien. Les femmes inscrites sur la liste n'étaient pas des femmes hors du commun, mais elles se donnaient au service des autres.

f. *“Lavé les pieds des saints.”* On lavait les pieds des gens lorsqu'ils entraient chez quelqu'un, car les routes étaient sales et poussiéreuses. Pour qu'une femme soit inscrite sur la liste, elle devait être prête à s'abaisser pour accomplir d'humbles tâches au service des autres. “Laver les pieds des saints” est devenu une expression désignant une personne douce et humble de cœur qui est prête à se mettre au service des autres. Elle va servir même si cela lui cause des désagréments. Elle n'est pas remplie d'orgueil.

g. *“Secouru les malheureux.”* Pour qu'une femme soit inscrite sur la liste, elle devait avoir démontré sa volonté d'aider des gens en difficulté. Les “malheureux” étaient des gens dans le besoin sur le plan physique, mental ou spirituel. Elle venait à leur secours en leur procurant de l'argent ou des repas, en leur prodiguant des conseils, en soignant les malades, etc. Elle devait avoir la réputation de s'occuper des gens dans le besoin plutôt que de s'occuper d'elle-même.

h. *“Recherché toute oeuvre bonne.”* Pour qu'une femme soit inscrite sur la liste, elle devait s'être consacrée à toute oeuvre bonne. Elle devait pratiquer activement des bonnes oeuvres (comme Dorcas en Ac. 9).

i. Telles sont les qualités que toute femme devrait posséder. Il est à remarquer que rien n'est dit au sujet de l'école qu'elles ont fréquenté ou de leur diplôme, ni de la décoration intérieure de leur maison. La force de leur travail se trouve dans cet esprit humble et aimable au service du Seigneur.

5. Quelques domaines de service dans l'Église et dans la société

- a. Consulter les anciens à ce sujet, demander leurs prières et rechercher leur direction.
- b. Rechercher l'avis de l'Église, recueillir les idées et les suggestions des femmes engagées.
- c. Soutenir et conseiller son mari dans ses responsabilités dans la famille, l'Église et la société.
- d. S'encourager mutuellement à l'édification du corps du Christ.
- e. Développer la communion fraternelle dans l'Église:
 1. Accueillir chez soi un groupe d'étude biblique ou de prière.
 2. Organiser des événements favorisant la communion (repas communautaire, pique-nique).
- f. Exercer un service qui contribue au bien de l'Église ou au ministère de l'Évangile:
 1. S'occuper de l'accompagnement musical durant le culte.
 2. Faire un travail administratif qui permet au pasteur de se concentrer sur son ministère.
 3. Être impliquée dans le travail de publication et d'administration d'une revue chrétienne.
 4. Organiser des levées de fonds pour l'Église, un projet missionnaire ou une bonne oeuvre.
 5. Participer à l'éducation des enfants dans une école chrétienne.
- g. Accomplir des oeuvres de service et d'entraide:
 1. Fournir des repas à une famille dans le besoin après une naissance ou durant une maladie.
 2. Visiter et aider des personnes malades ou hospitalisées.
 3. Aider des mamans très occupées par leurs charges familiales.
 4. Visiter et accompagner des personnes seules.
 5. Les plus expérimentées peuvent enseigner les plus jeunes mères (Tite 2).
 6. Enseigner à prendre soin du foyer, incluant la nutrition et l'économie familiale.
 7. Enseigner à prendre soin des enfants, incluant l'hygiène et la santé.
 8. Aider et conseiller des femmes en crise, jeunes délinquantes, jeunes filles enceintes, filles-mères, enfants ayant des problèmes avec l'autorité.
 9. Conseiller des mères dépassées par des problèmes familiaux (avec leurs enfants, désertion du mari, mari alcoolique, problèmes avec la loi).
 10. Enseigner la Bible aux enfants, lire avec eux, les conseiller.
 11. Recueillir et distribuer de la nourriture ou des vêtements aux pauvres.
- h. Participer à un comité d'entraide qui coordonne ces services en collaboration avec les diacres.

(Sources: Peter Feenstra, Église d'Owen Sound; G. Berghoef & L. DeKoster, *The Deacons Handbook*.)

LES QUALITÉS REQUISES DE L'ÉPOUSE D'UN ANCIEN OU D'UN DIACRE

1 TIMOTHÉE 3:11

1. Les femmes des anciens et des diacres

- a. Le verset 11 présente les qualités requises aux épouses des anciens et des diacres. Si l'épouse d'un homme n'a pas les quatre qualités mentionnées au verset 11, ce dernier ne peut pas devenir un pasteur, un ancien ou un diacre dans l'Église.
- b. Dans ce verset 11, Paul ne parle pas de qualités requises à des diaconesses ni d'autres catégories particulières de femmes ou d'un ministère particulier pour des femmes dans l'Église.

2. Respectables

- a. L'épouse d'un ancien ou d'un diacre doit être droite et intègre devant Dieu et devant les hommes, de sorte qu'elle soit digne de respect, d'honneur, d'admiration, d'amour et d'affection parmi le peuple de Dieu. Tout comme les diacres, les épouses doivent avoir une bonne réputation.
- b. Toute épouse dont les manières, la conduite, les pensées ou l'attitude ne sont pas honorables, dignes de respect et d'admiration ne possède pas cette qualité requise. Son mari ne devrait pas être un ancien ou un diacre.
- d. L'Église devrait respecter et honorer les épouses des anciens et des diacres qui servent parmi eux.

3. Non médisantes

- a. L'épouse d'un officier dans l'Église ne doit pas médire contre d'autres personnes, ce qui signifie ne pas dire des choses fausses qui attaquent la réputation des autres. Une épouse devrait au contraire aider son mari à édifier les autres et à les préparer à toute bonne oeuvre.
- b. Toute personne, incluant toute femme, devrait cultiver cette qualité, en particulier l'épouse d'un pasteur, d'un ancien ou d'un diacre.
- c. Un homme dont l'épouse est médisante n'a pas les qualités requises à l'office d'ancien ou de diacre dans l'Église.

4. Sobres

- a. Le sens du mot original est mieux traduit par "vigilant".
- b. L'épouse d'un ancien ou d'un diacre doit être alerte et vigilante. Elle doit avoir un esprit incisif, qui surveille s'il y a des loups ou d'autres dangers qui la menacent ou qui menacent d'autres personnes du peuple de Dieu. Elle ne doit pas être un bébé dans la foi qui ne boit que du lait et qui ne s'y connaît pas dans la parole de justice. Elle doit au contraire avoir acquis de la maturité, être capable de prendre la nourriture solide des Écritures. Elle doit avoir les sens exercés à l'usage afin d'être capable de discerner la vérité de l'erreur (Héb. 5:12-14). Elle doit veiller attentivement sur sa propre vie et sur son coeur, pour que ne surgisse aucune racine d'amertume, incrédulité, habitude de pécher dans sa vie, dans ses paroles ou dans ses pensées, qu'elle ne néglige les choses de Dieu ou ne désobéisse aux commandements de la Parole. Elle doit être capable d'aider son mari, sa famille et les autres à se garder du péché et de l'erreur. Cela est également demandé aux anciens (1 Tim. 3:2), aux hommes âgés (Tite 2:2) et à tout le peuple de Dieu (1 Pi. 5:8).
- c. La femme d'un ancien ou d'un diacre doit être sage, solide et douée de discernement. Elle doit avoir une pensée claire et un jugement sensé. Un homme dont l'épouse n'a pas ces qualités, mais qui est crédule, un bébé dans la foi, apprenant toujours sans jamais pouvoir arriver à la connaissance de la vérité (2 Tim. 3:6-7), n'est pas apte à l'office d'ancien ou de diacre.

5. Fidèles en toutes choses

- a. Toute épouse doit être digne de foi et fidèle dans tous les domaines de la vie. Son mari doit être capable de lui faire entièrement confiance. Proverbe 31 nous trace le portrait d'une femme de Dieu fidèle en toutes choses.
- b. Si l'épouse d'un homme n'est pas fidèle en toutes choses, cet homme n'est pas qualifié pour être un ancien ou un diacre dans l'Église.

(Source: *Diakonia*, Vol. 11, No. 3, ou *Ordained Servant*, Vol. 6, No. 3, p. 49-54.)

LES FEMMES PEUVENT-ELLES ENSEIGNER DANS L'ÉGLISE?

1. Une diversité de dons

a. Le Nouveau Testament enseigne clairement que les femmes, comme les hommes, ont reçu des dons variés et que l'exercice de ces dons est indispensable à la vie de l'Église (Rom. 12:3-8; 1 Cor. 12; 1 Pi. 4:10).

b. Le Nouveau Testament contient plusieurs exemples de femmes ayant exercé leurs dons dans différents services, en particulier auprès de Jésus et de l'apôtre Paul (Élisabeth, Marie mère de Jésus, Marie de Béthanie, Phoebé, Priscille...).

2. Deux restrictions

a. 1 Tim. 2:11-12 et 1 Cor. 14:33-35 imposent toutefois certaines restrictions aux ministères qu'elles peuvent exercer dans l'Église, en particulier l'enseignement de la doctrine et l'autorité sur les hommes.

b. Ces restrictions ne sont pas fondées sur une supposée infériorité de la femme (nature: faiblesse intellectuelle ou spirituelle) ni sur des circonstances historiques particulières (culture: pas éduquées, bruyantes, trop autoritaires). Ces restrictions ne sont donc pas des accommodations au contexte social ou culturel, mais découlent plutôt de l'ordre dans lequel Dieu a créé l'homme et la femme à l'origine. Par conséquent, elles sont permanentes et valides pour toutes les femmes de tous les temps en tous lieux.

c. Durant dix-neuf siècles d'histoire, l'Église s'est en général conformée à ces restrictions (on retrouve quelques exceptions dans des groupes sectaires hérétiques: gnostiques, montanistes, quakers). C'est seulement depuis la 2e moitié du 20e siècle que de nombreuses Églises ont modifié leurs pratiques en admettant des femmes dans des ministères d'enseignement et de direction.

3. Le don de la prophétie

a. Dans l'Ancien Testament, certaines femmes ont exercé le rôle de prophétesses (Myriam, Ex. 15:20-21; Déborah, Jg 4; Houlde, 2 Rois 22:14-20). Comme les autres prophètes, elles ont reçu des révélations infaillibles de Dieu. Contrairement aux prophètes masculins de l'Ancien Testament (Ésaïe, Jérémie, etc.), elles n'ont toutefois pas exercé ce don de façon publique, respectant ainsi l'autorité masculine dans la communauté de l'alliance.

b. Dans le Nouveau Testament, toutes les femmes peuvent exercer le don de prophétie en privé ou en public (Ac. 2:17-18; Ac. 21:9; 1 Cor. 11:5). La prophétie dans le Nouveau Testament n'est toutefois pas une révélation infaillible. Les femmes sont appelées à exercer ce don d'une façon qui reconnaît l'autorité de l'homme, respectant encore ici, dans la nouvelle communauté de l'alliance, l'ordre dans lequel Dieu a créé l'homme et la femme (1 Cor. 11).

4. L'enseignement

a. La prophétie (dans l'Église du Nouveau Testament) et l'enseignement doivent être distingués. Prophétie: révélation ou impression spontanée qui peut venir de Dieu ou non, et qui doit être évaluée et jugée (1 Cor. 14:29; 1 Thess. 5:20-21). Enseignement: présentation ordonnée et suivie de la révélation divine déjà donnée. Que les femmes puissent prophétiser dans l'Église n'implique donc pas qu'elles soient autorisées à enseigner aux hommes.

b. Le don d'enseignement dans l'Église ne semble pas se limiter aux hommes (Rom. 12:7). Les femmes âgées sont appelées à exercer un ministère d'enseignement auprès des jeunes femmes (Tite 2:4-5). Les femmes peuvent donc exercer leurs dons d'enseignement et de direction auprès d'autres femmes. Eunice et Loïs, la mère et la grand-mère de Timothée, sont aussi des exemples de femmes ayant transmis la foi à leur fils ou petit-fils (2 Tim. 1:5; 3:14-15).

c. Aucune exemple ne montre que des femmes aient enseigné à des hommes dans le Nouveau Testament (le cas de Priscille, en Ac. 18:26, est loin d'être concluant).

5. **Un grand nombre de services et de ministère possibles**

Les Écritures ne s'acharnent pas à limiter les femmes, mais nous encouragent à reconnaître les innombrables services qu'elles peuvent rendre et les dons qu'elles peuvent exercer: la prière, l'évangélisation, la littérature, l'instruction aux femmes et aux jeunes, l'aide aux malades, aux handicapés, aux pauvres et aux personnes âgées, le soutien financier à la mission, la relation d'aide, l'hospitalité, la musique, etc., sans oublier premièrement leur rôle comme épouse et comme maman! Par conséquent, nous devons favoriser et encourager la pleine et libre participation des femmes à tout service et à toute activité qui ne sont pas touchés par les deux restrictions mentionnées en 1 Tim. 2:9-15.

6. **Quelques dangers à éviter**

L'Église aujourd'hui doit faire de grands efforts pour éviter plusieurs dangers, entre autres:

a. De la part des hommes: aimer le pouvoir; manquer de douceur et d'humilité; dénigrer l'essentielle contribution des femmes dans différents ministères; abdiquer la responsabilité spirituelle particulière confiée aux hommes dans la famille et dans l'Église.

b. De la part des femmes: résister aux limites de leurs rôles; développer du ressentiment; négliger d'utiliser leurs dons dans des ministères appropriés.

7. **Vivre ensemble par la grâce de Dieu**

Les fidèles du Seigneur doivent sans cesse confesser leurs péchés, rechercher le pardon et la grâce du Seigneur, lui demander la force de se réformer et la sagesse d'approfondir à la lumière de sa Parole les nombreuses questions encore non résolues, dans un climat d'amour et de paix entre frères et soeurs en Jésus-Christ.

(Source: Paulin Bédard)